

Pour scolariser un élève au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou à la rentrée 2024  
**en Seconde CAP – PSR (Production et service en restaurations)**

Condition requise : l'élève est scolarisé(e) pendant l'année 2023-2024 :

- soit en 3<sup>ème</sup>
- soit en 2<sup>nde</sup> bac pro dans le cadre d'une réorientation

***Pour être guidés dans les démarches qui suivent, n'hésitez pas à contacter l'établissement d'origine (public ou privé)***

### **1<sup>ère</sup> étape Demande d'affectation à faire avec l'aide du collège d'origine**

#### ➤ **A partir d'avril 2024\***

Pour les familles : ouverture du Téléservice affectation (TSA) pour consulter les offres de formation (accessible sans identifiants de connexion) à l'adresse suivante : [www.teleservice.ac-nantes.fr](http://www.teleservice.ac-nantes.fr)

#### ➤ **En mai 2024**

Par les familles : saisie des vœux sur le Téléservice affectation (TSA) pour les élèves de 3<sup>ème</sup> (accessible avec identifiants de connexion)

#### ➤ **Fin juin 2024**

Pour les familles : consultation des résultats d'affectation sur le Téléservice affectation (TSA).

### **2<sup>ème</sup> étape – Inscription pour les élèves affectés au lycée de l'Hyrôme en Seconde CAP PSR**

#### ➤ **Fin juin 2024**

Pour les familles : accès au Téléservice inscription (TSI)

#### ➤ **Début juillet 2024**

Pour les familles : déplacement au lycée de l'Hyrôme pour une inscription définitive

**\* Les dates annoncées sur cette fiche correspondent au calendrier de l'an passé en attendant le calendrier officiel fixé par le Rectorat de Nantes pour la rentrée 2024.**

Retrouvez toute l'actualité du lycée de l'Hyrôme sur notre site

<https://hyrome.paysdelaloire.e-lyco.fr>

et sur notre Instagram : lyceedelhyrome

